

**LA RAGE, C'EST MORTEL!**



# AVIS IMPORTANT

9 AU 20 OCTOBRE 2017

## ÉTUDE DE COUVERTURE VACCINALE DES RATONS LAVEURS SUR VOTRE TERRITOIRE

Le Gouvernement du Québec mènera, du 9 au 20 octobre prochains, une étude de couverture vaccinale. L'opération touche 28 municipalités de la Montérégie.

### DÉTAIL DES INTERVENTIONS

Pour réaliser cette étude, des équipes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs parcourent un territoire de 573 km<sup>2</sup> pour y installer des cages. Des prélèvements sanguins seront effectués sur des ratons laveurs capturés vivants. Leur immunité contre la rage sera alors vérifiée. Les animaux seront par la suite relâchés près du lieu de leur capture. Soulignons que :

- Les interventions sur les animaux seront réalisées par des professionnels en santé animale et seront supervisées par le Ministère, dans le respect des règles en vigueur au Québec;
- Les cages utilisées respectent les normes internationales en matière de piégeage sans cruauté et seront manipulées par des trappeurs professionnels;
- Les cages seront vérifiées quotidiennement et si un animal d'une espèce non visée s'y trouve accidentellement, il sera immédiatement relâché sur les lieux de sa capture;
- Les cages seront installées dans les habitats naturels des ratons laveurs, dont les boisés, les abords des cours d'eau et les bordures des champs agricoles.



L'objectif de cette étude est d'évaluer l'efficacité de l'opération de vaccination des animaux sauvages contre la rage du raton laveur menée en 2017.

### NOTE

Rappelons que l'opération de vaccination, menée aux mois d'août et de septembre derniers, a été effectuée dans le but de maintenir et de renforcer l'immunisation des ratons laveurs, des mouffettes et des renards contre la rage du raton laveur. Près de 550 000 appâts vaccinaux ont été distribués sur les territoires de la Montérégie et de l'Estrie et dans les grands parcs de Montréal.

## ÉTUDE DE COUVERTURE - 2017

|                |                                |                            |                      |
|----------------|--------------------------------|----------------------------|----------------------|
| Bedford        | Brigham                        | Dundee                     | Elgin                |
| Farnham        | Godmanchester                  | Henryville                 | Lacolle              |
| Mercier        | Notre-Dame-de-Stanbridge       | Noyan                      | Pike River           |
| Saint-Anicet   | Saint-Armand                   | Saint-Bernard-de-Lacolle   | Sainte-Martine       |
| Sainte-Sabine  | Saint-Georges-de-Clarenceville | Saint-Ignace-de-Stanbridge | Saint-Isidore        |
| Saint-Michel   | Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix   | Saint-Rémi                 | Saint-Urbain-Premier |
| Saint-Valentin | Stanbridge East                | Stanbridge Station         | Très-Saint-Sacrement |

Vous pourriez être interrogé à ce sujet !

### CONSEILS À TRANSMETTRE AUX CITOYENS LORS DE L'ÉTUDE DE COUVERTURE

Pour assurer le succès de l'opération et pour se protéger contre la rage du raton laveur, les citoyens des municipalités touchées sont invités à respecter les recommandations suivantes.

- Gardez vos animaux domestiques à l'intérieur ou sous surveillance pour éviter qu'ils soient capturés dans des cages. Si cela arrivait, ils seraient relâchés par les équipes du Ministère.
- Ne vous approchez pas des cages et ne tentez jamais de libérer un animal capturé. Si nécessaire, composez le numéro de téléphone indiqué sur les cages ou encore le 1 877 346-6763.

## RAPPELS IMPORTANTS

La rage est une maladie mortelle, tant pour l'humain que pour l'animal.

- En tout temps, en cas de morsure, de griffure ou d'autre type de contact avec la salive d'un animal, nettoyez la plaie, même si elle est en apparence mineure, avec de l'eau et du savon pendant 10 minutes et communiquez le plus rapidement possible avec Info-Santé au 811 afin d'obtenir un suivi médical adéquat.
- Les citoyens qui habitent les zones de surveillance et de contrôle situées en Montérégie peuvent contribuer de manière importante à la lutte contre la rage du raton laveur. Ils sont invités à signaler les ratons laveurs, les mouffettes et les renards morts ou qui semblent désorientés, blessés, anormalement agressifs ou paralysés en communiquant avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 1 877 346-6763 ou en allant sur le site [rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://rageduratonlaveur.gouv.qc.ca).
- N'approchez jamais d'un animal inconnu, sauvage ou domestique, même s'il a l'air inoffensif.
- Faites vacciner votre animal de compagnie contre la rage en consultant votre médecin vétérinaire.
- Prenez des mesures pour ne pas attirer des animaux importuns sur votre propriété (p. ex. : ranger ses poubelles extérieures hors de la portée des animaux).
- Évitez de déplacer des animaux importuns ou indésirables, car vous pourriez propager des maladies telles que la rage vers d'autres territoires.
- Consultez un médecin vétérinaire en cas de morsure ou de contact entre votre animal de compagnie et un animal sauvage susceptible de transmettre la rage.



POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA RAGE DU RATON LAVEUR :

composez le **1 877 346-6763**

ou visitez le [rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)

